

Demande de Certificat d'Acceptation du Québec pour études (CAQ)

Ce document n'a aucune valeur légale. Vous devez vérifier les informations à jour sur le site du [ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion du Québec](#) (MIFI) et sur le site [d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#) (IRCC).

La demande de CAQ est la première étape de vos démarches d'immigration sauf exception. [Consultez ici la liste des étudiants exemptés.](#)

Le délai de traitement moyen est de [25 jours ouvrables](#), mais il arrive fréquemment que des étudiants omettent des documents et que ce délai s'allonge. Nous vous encourageons à lancer votre demande **6 mois avant la rentrée visée.**

La demande et l'envoi des documents demandés doivent se faire **en ligne** via la plateforme [Arrima](#).

Afin de faciliter la création ou la modification de votre profil et le dépôt de vos documents de votre demande, veuillez consulter le tutoriel préparé par le Ministère en cliquant sur le lien ci-dessous.

Capsule vidéo

- [Dépôt de documents en ligne - Demande de sélection temporaire pour études](#)

1. Effectuer une demande de sélection temporaire pour études

Prenez connaissance des informations se trouvant sur le site du MIFI [en cliquant ici](#) avant de commencer votre demande.

- Remplir une [demande en ligne](#) de Sélection temporaire pour études
- Créez votre profil en ligne et sauvegardez votre demande.
- Payez le frais de traitement (124\$). Le paiement en ligne ne peut se faire qu'au moyen d'une carte de crédit (carte bancaire) - Il n'est pas nécessaire que la carte de crédit soit à votre nom.
- Rassemblez vos documents à transmettre conformément à votre aide-mémoire personnalisé et les formulaires complémentaires.
 - Les documents doivent être facilement lisibles, complets et exacts.
- N'oubliez pas le document «**Déclaration, engagements et autorisations**».
 - Ce dernier doit être [signé à la main](#) et non de façon électronique. Signer de façon électronique entraînera un **refus** de votre demande et des délais supplémentaires.

2. Transmettre vos documents sur Arrima

Vous devrez valider la liste personnalisée des documents à transmettre. Vérifiez le site du ministère pour obtenir la [liste à jour](#).

La liste suggérée par le MIFI devrait inclure :

- Formulaire « Déclaration, engagements et autorisations » **à signer à la main.**
- Photocopie de votre passeport (photo, date d'expiration, signature et numéro d'identification)
- L'avis d'admission de Mérici. ***À ne pas confondre avec le contrat d'études.**
- Preuves de [capacité financière](#) si vous résidez actuellement en Autriche, au Canada, aux États-Unis, en France (y compris La Réunion), au Groenland, à Hong Kong, au Mexique à Monaco ou à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Prenez connaissance des [montants exigés](#) selon votre situation familiale, ainsi que des preuves acceptées pour démontrer votre capacité financière.

- **Preuves de [soutien financier](#)** si une autre personne que vous prend en charge le financement de votre séjour
 - Le formulaire Déclaration de soutien financier (PDF 107 Ko) dûment signé;
 - Les preuves financières détaillées de cette personne, listées dans la section précédente.

À noter

- Le seul site Internet fiable et à jour que vous devez consulter pour compléter vos démarches est celui du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration : <https://www.quebec.ca/education/etudier-quebec>
- Assurez-vous que vos **prénoms et noms soit identiques** à ceux se trouvant sur votre **passport** sur tous les formulaires remplis pour vos démarches d'immigration.
- Vous devez imprimer et **signer à la main** le document « Déclaration, engagements et autorisations » puis le numériser pour le transmettre.
- Si vous souhaitez fournir des explications supplémentaires à votre demande de sélection temporaire pour études vous pouvez joindre une lettre explicative en sélectionnant « Autre type de document » sur Arrima.
- Vos **preuves de capacités financières** sont importantes. Il est souhaitable que votre dossier démontre une capacité à payer la première année (frais de scolarité + frais de subsistance + frais d'installation) et qu'il semble réaliste que vous puissiez payer les frais des années qui suivront.
- En **48 heures** après l'envoi de votre paiement, vous recevrez votre numéro de dossier dans votre compte en ligne. Vous ne recevrez pas de notification par courriel, vous devez valider l'obtention du numéro en consultant régulièrement votre dossier. Ce numéro sera nécessaire à la création de votre compte Arrima.
- Assurez-vous de transmettre tous les documents en un même temps, puisqu'une fois les documents transmis, il n'est **pas** possible de les modifier ou d'en ajouter des nouveaux.
- Créez un seul document (PDF) par catégorie. Ex. : Votre passeport doit être enregistré dans un seul document PDF qui pourrait être de plusieurs pages.
- Vous pourrez déposer vos documents dans Arrima, **48 heures** après la présentation de la demande de sélection temporaire, c'est-à-dire après la réception d'un numéro de dossier sur le portail Demande en ligne de sélection temporaire pour études.
- Conservez des copies numériques et/ou papiers de tous les documents envoyés.
- Notez vos identifiants de connexion et mots de passe.

- Dès que vous recevez votre avis d'approbation pour votre CAQ vous devez en informer votre conseiller aux admissions et l'envoyer par mail à l'adresse admissions@merici.ca. Vous devrez également commencer vos démarches pour l'obtention du permis d'études.

Pour toute question sur votre dossier, vous êtes invité à contacter un agent du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration par **téléphone**. Nos conseillers aux admissions ne sont pas autorisés à poser des questions sur votre dossier.